

Le 06 novembre 2013.

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **jeudi 14 novembre 2013** à 20h00, en la salle des mariages de la Maison Communale.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

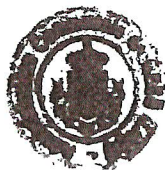
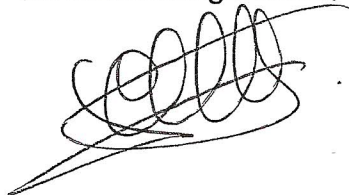
01. Procès verbal de la séance du conseil communal du 17/10/2013 ;
02. CPAS – comptes annuels 2012 et modification budgétaire de l'exercice 2013 - approbation ;
03. Commune - modification budgétaire 3 de l'exercice 2013 – approbation ;
04. Régléments taxes et redevances 2014 – approbation ;
05. FE Hollogne – budget 2014
06. Finances communales – Soldes d'emprunts - désaffectation - réaffectation;
07. Vente d'arbres – approbation cahier des charges ;
08. Sanctions administratives communales - désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur suppléant ;
09. Contingent kilométrique des membres du personnel ;
10. Plan d'ancrage communal 2014-2016 ;
11. Presbytère d'Omal - convention de partenariat entre la Commune et le Home Waremmien ;
12. Plan d'investissement 2013-2016
13. Cartographie de l'éolien en wallonie – avis

Séance huis clos

01. Personnel enseignant : ratification de désignations.

Par le Collège,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

